

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 23

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir ; Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

22 - RIFSEEP – MODIFICATION DU MONTANT DU REGIME INDEMNITAIRE -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2017, visée en Préfecture le 15 décembre 2017, il a été mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce RIFSEEP se compose d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) et d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme Françoise Gouault) décide :

- **De modifier** le montant de l'IFSE et du CIA des groupe A, B et C selon le tableau joint.
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Catégorie statutaire	Groupes de fonctions		IFSE Montant annuel maximum de la collectivité	CIA Montant annuel maximum de la collectivité
		Le décret préconise 4 groupes en catégorie A, 3 groupes en catégorie B et 2 groupes en catégorie C qu'on appellera A1/A2/A3/A4, B1/B2/B3, C1/C2 FONCTIONS DEFINIES <u>DANS LA COLLECTIVITE</u>		
A (attaché, ingénieur, ...)	A1	DGS	36210	6390
	A2	Bibliothécaire	27200	4800
	A3	Attaché, attaché principal	25500	4500
	A4			
B (rédacteur, technicien, animateur, ...)	B1	Technicien	19660	2680
	B2	Rédacteur	16015	2185
	B3			
C (adjoints administratifs, ASEM, adjoint technique, ...)	C1	Agent de maîtrise principal encadrant	11340	1260
		Adjoint technique principal 1ère classe encadrant	11340	1260
	C2a	Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	10800	1200
		Adjoint technique principal 1ère classe et 2ème classe	10800	1200
		Adjoint administratif principal 1ère et 2ème classe	10800	1200
		Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	10800	1200
	C2b	Agent de maîtrise,	10800	1200
		Adjoint technique	10800	1200
Adjoint territorial d'animation		10800	1200	
		Adjoint du Patrimoine	10800	1200

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Fabienne Mechekour

Le Maire,
Bernard Soul





Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20221011-2022-10-22DB-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022